AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE			
Dispositions communes - Attributions	Référence/Version : AOR246/28	24/07/2024	Page: 1/4

Télécharger la version word

## RESPONSABILITES

## Décision de la directrice générale

**DECISION Nº 2023-97** 

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

A Christophe DERNBACH Directeur des finances et des redevances

Josiane CREUZET

Chef du service instruction financière

Ingrid TROUVE

Adjointe au chef de service instruction financière Chef du service affaires financières et budgétaires

Magali JAVELOT Angélique LALEVEE-PEZARD

Chef du service redevance

Modifié par les décisions n° 2023-174 du 29/08/2023

n° 2024-199 du 24/07/2024

Fonction	Nom	Date
Décision de la directrice générale	Sandrine ROCARD	24/07/2024
Diffusé par : chargée de projets qualité	Elisabeth LAURENZI	9.

Dispositions communes - Attributions Référence/Version : AOR246/28 24/07/2024 Page : 2/4

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- u le code de l'environnement et notamment son article R.213-43;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant l'organigramme de l'agence modifiée;
- Vu la décision n° 2023-96 du 21 avril 2023 nommant Monsieur Christophe DERNBACH, directeur des finances et des redevances ;
- Vu la décision n°2023-002 du 4 janvier 2023 fixant les affectations des agents de la direction des finances et des redevances ;
- Vu la décision d'affectation 2024-196 de Madame Ingrid TROUVE au 1er août 2024 à la direction des finances et des redevances en qualité de chargée de gestion financière, adjointe au chef de service instruction financière ;

#### Décide

### **ARTICLE 1**

 A compter du 9 mai 2023, délégation est donnée à Monsieur Christophe DERNBACH, directeur des finances et des redevances, dans le cadre de ses attributions, pour signer les documents suivants :

## 1 - Tous objets (hors redevances)

Toutes correspondances sauf celles:

- portant sur des sujets sensibles ou comportant des positions de refus susceptibles d'être contestées, notamment celles adressées à des membres des instances de bassin ou des parlementaires;
- relatives aux recours gracieux et recours administratifs obligatoires;

Toutes réponses aux correspondances communiquées par la directrice générale "pour réponse directe ".

## 2 - Personnel placé sous son autorité hiérarchique (sauf le directeur des finances et des redevances lui-même)

- déplacements : ordres de mission en France métropolitaine et liquidation et ordonnancement des frais de déplacements ;
- décisions individuelles relatives aux congés annuels et modalités d'organisation relatives au temps de travail;
- décisions relatives au télétravail exceptionnel.

Dispositions communes - Attributions Référence/Version : AOR246/28 24/07/2024 Page : 3/4

## 3 - Moyens généraux de fonctionnement, études et travaux

Dans le cadre des crédits délégués :

- les marchés, lorsque leur montant n'atteint pas le seuil de 90 000 € hors taxes et les achats hors marchés ;
- les correspondances relatives aux marchés au-dessus de ce seuil, à l'exception de celles relatives aux offres anormalement basses, aux courriers de rejet et aux déclarations sans suite.
- les bons de commandes venant s'imputer sur un marché à bons de commande signé par la directrice générale ;

## 4 - Aides (périmètre Seine-Francilienne et aides relevant des directions du siège)

- liquidation et ordonnancement des aides ;
- prolongations de délai de commencement des travaux d'exécution des travaux ;
- changements d'attributaires avec modification du titre II.

#### 5 - Redevances

- liquidation et ordonnancement des dépenses et des recettes
- toutes correspondances y compris les réponses aux réclamations et demandes de remises
- les remises gracieuses prenant la forme de transactions.

#### 6 - Actes financiers

Liquidation et ordonnancement des dépenses et des recettes de l'agence de l'eau.

## ARTICLE 2 (modifié par les décision n° 2023-174 - 2024-199)

I - Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des finances et des redevances tous actes relatifs à l'article 1er à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

Prénoms et noms	Fonctions
Josiane CREUZET	chef du service instruction financière
Magali JAVELOT	chef du service affaires financières et budgétaires
Angélique LALEVEE-PEZARD	chef de service redevance (à compter du 1/09/2023)

# II - Délégation est donnée au chef de service affaires financières et budgétaires pour signer les actes suivants :

- validation des demandes de paiement concernant les dépenses des directions du siège de l'agence ;
- validation des demandes de paiement relatives à la rémunération des distributeurs, en lien avec le processus redevances ;
- validation des paiements relatifs aux frais de déplacement des directeurs de l'agence ;
- validation des commandes pour le compte des services chargés des finances et des redevances;
- liquidation et ordonnancement des recettes de l'agence, autres que les redevances.

III – Délégation est donnée au chef de service instruction financière pour signer les actes suivants, relatifs aux aides (périmètre Seine-Francilienne et aides relevant des directions du siège) :

- certificats de paiement;
- certificats de clôture;
- prolongations de délai de commencement des travaux et d'exécution des travaux ;
- changements d'attributaires avec modification du titre II.

IV – Délégation est donnée à Ingrid TROUVE, adjointe au chef de service instruction financière pour signer les actes suivants, relatifs aux aides (périmètre Seine-Francilienne et aides relevant des directions du siège) à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 :

- certificats de paiement;
- certificats de clôture
- prolongations de délai de commencement des travaux et d'exécution des travaux ;
- changements d'attributaires avec modification du titre II."

## V - Délégation est donnée au chef de service redevances pour signer les actes suivants :

- validation du calcul des redevances gérées par le siège, soit à titre principal les redevances pollution et collecte domestiques ;
- validation des émissions de l'ensemble des redevances de l'agence ;

#### ARTICLE 3

La présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Courbevoie, le 24 juillet 2024

La Directrice Générale

Sandrine ROCARD